

Le 12 novembre 2009

Madame,

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser le relevé de vos points de retraite complémentaire acquis au titre de votre carrière en tant que salarié du secteur privé.

Pour toute information concernant ce relevé de points, veuillez vous adresser à votre groupe de protection sociale dont le nom et les coordonnées figurent ci-dessous.

Bien respectueusement.

Le Directeur

VOTRE INTERLOCUTEUR

Pour toute information générale
Pour rectifier vos coordonnées

GRUPE IRCEM RETRAITE
Information aux Actifs
Accueil Client
261 avenue des nations unies
59672 ROUBAIX CEDEX 1
Tel : 03 20 45 61 41
relcli@ircem.fr

Votre numéro de sécurité sociale à rappeler dans toute correspondance : X XX XX XX XXX XXX

RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES SALARIES DU SECTEUR PRIVE

CHANTAL GIP

2 64

Année	Période		Activité ou nature de la période	Points	
	Début	Fin		ARRCO	AGIRC
1984	09/03	31/12	ENTREPRISES AGRICOLES	0,50	0
	01/06	31/12	COURSIMAUT JEAN LUC	10,00	0,01
1986	03/11	31/12	GUSTIN FRANCOIS	12,79	13
1987	01/01	31/12	GUSTIN FRANCOIS	78,65	160
1988	01/01	31/12	GUSTIN FRANCOIS	83,30	159
1989	01/01	31/12	GUSTIN FRANCOIS	81,75	158
1990	01/01	31/12	GUSTIN FRANCOIS	84,47	158
1991	01/01	31/01	GUSTIN FRANCOIS	8,52	13
	31/01	31/01	GUSTIN FRANCOIS	10,00	29
	03/06	31/12	CHOMAGE	47,66	92
1992	01/01	01/11	CHOMAGE	70,52	132
	01/11	31/12	HILLION SONNY	29,72	40
1993	01/01	31/12	HILLION SONNY	189,46	264
1994	01/01	31/12	HILLION SONNY	197,82	277
1995	01/01	31/12	HILLION SONNY	208,03	289
1996	01/01	31/12	HILLION SONNY	197,82	274
1997	01/01	31/12	HILLION SONNY	197,35	220
1998	01/01	31/12	HILLION SONNY	200,60	171
1999	01/01	31/12	HILLION SONNY	190,68	120
2000	01/01	30/06	HILLION SONNY	90,08	60
	01/07	31/12	HILLION SONNY	96,44	98
2001	01/01	31/12	HILLION SONNY	186,88	174
2002	01/01	31/12	HILLION SONNY	189,82	208
2003	01/01	31/12	HILLION SONNY	193,18	208
2004	01/01	31/12	HILLION SONNY	192,26	221
2005	01/01	31/12	HILLION SONNY	190,78	242
2006	01/01	31/12	HILLION SONNY	190,78	260
2007	01/01	31/12	HILLION SONNY	190,60	266
2008	01/01	31/12	HILLION SONNY	190,58	280
TOTAL DES POINTS				3 611,05	4 586

La valeur annuelle du point Arrco au 01 avril 2009 est de : 1,17990 euro.

La valeur annuelle du point Agirc au 01 avril 2009 est de : 0,41860 euro.

Informations complémentaires

Ces informations sont données à titre indicatif en l'état des éléments actuellement en notre possession et de la réglementation en vigueur à ce jour. Le montant annuel de la retraite complémentaire s'obtient en multipliant le nombre total des points par la valeur du point au moment de la retraite.

Edité le 02/05/2009